



Doc. 16421
24 juin 2026

Lutter contre la répression transnationale

Amendement¹ n° 6

Mme Alicia KEARNS, Royaume-Uni, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.14, insérer le paragraphe suivant:

«à envisager la mise en place de nouvelles procédures permettant aux États membres d'alerter leurs propres ressortissant·es s'ils apprennent que l'un d'eux fait l'objet d'une notice rouge malveillante émise par des États cherchant à abuser du système des notices rouges;»

Note explicative

Suggère aux États membres d'envisager de mettre en place une nouvelle mesure de protection contre les notices rouges malveillantes, en informant leurs ressortissant·es en cas d'abus flagrant du système des notices rouges.

Déposé par:

KEARNS Alicia, Royaume-Uni, CEPA
ĐORĐEVIĆ Vladimir, Serbie, CEPA
KHOMENKO Olena, Ukraine, CEPA
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

